MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

ARRÊTÉ

CABINET DU MINISTRE

N° 0050 /MENRS/CAB/DAPS/SSGI/ SP

DIRECTION DE L'ANALYSE, DE LA PREVISION ET DE LA SYNTHESE

PORTANT CREATIONS, EXTENSIONS ET CHANGEMENT DE DENOMINATION DES ETABLISSEMENTS PRIVES D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL

LE MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

- VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant constitution de la République du Bénin ;
- VU la Proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;
- VU le Décret N° 96-128 du 09 Avril 1996 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N° 96-402 du 18 Septembre 1996 fixant les structures de la Présidence de la République et des Ministères ;
- VU le Décret N° 97-271 du 09 Juin 1997 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Education Nationale et de la Recherche Scientifique ;
- VU l'Arrêté n° 001/MEN/CAB/DC/DAPS du 22 Janvier 1996 portant conditions de création, d'extension et de fonctionnement d'un établissement privé d'enseignement et procédures administratives;
- VU les Propositions du Conseil Consultatif National en sa session des Lundi 02, Mardi 03, Mercredi 04, Je di 05 et Vendredi 06 Mai 1994 ;
- VU le Compte Rendu de ladite session ;

- VU le Rapport de la commission technique chargée de visiter les Collèges d'Enseignement Technique et Professionnel privés ayant sollicité l'ouverture de nouvelles classes au titre de l'année scolaire 1994-1995;
- SUR Proposition du Directeur de l'Analyse, de la Prévision et de la Synthèse et de la Directrice des Enseignements Technique et Professionnel,

ARRETE

CHAPITRE 1ER: DE LA CREATION DES ETABLISSEMENTS PRIVES D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL

<u>ARTICLE 1^{er}</u>. - Les Etablissements Privés d'Enseignement Secondaire Technique et Professionnel suivants sont autorisés à ouvrir leurs portes pour compter de l'année scolaire 1994-1995.

I.- DEPARTEMENT DE L'ATLANTIQUE

N°	CIRC.URBAINES S/PREFECTURES (COMMUNE)	NOM DES ETABLISSEMENTS	NOM DU FONDATEUR	FILIERES OUVERTES (CYCLE)
1	COTONOU (AYELAWADJE)	COLLEGE TECHNIQUE ET PROFESSIONEL "LA LOI DES LOIS"	Mr. AZILINON Jérôme	Science et Technique Administrative et de Gestion (1er & 2ème Cycles)
2	COTONOU (MISSESSIN)	COLLEGE TECHNIQUE DU 28 FEVRIER	Mr. FAFOUMI Raymond et Mr. GANLONON Germain	Science et Technique Administrative et de Gestion (1er & 2ème Cycles)
3	COTONOU (DANTOKPA)	COLLEGE LA LUMIERE	Mr. SOUNOUVOU F. François	Science et Technique Administrative et de Gestion (1er & 2ème Cycles)
4	COTONOU (SAINT- MICHEL)	COLLEGE D'ENSEIGNEMENT POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET INDUSTRIELLE (CEFOPI)	Mr. CAPO-CHICHI Crespin	- Commerce - Industrie (1er Cycle)
5	COTONOU (ZOGBO)	ECOLE PROFESSIONNELLE SALESIENNE SAINT JEAN BOSCO	Père EMILIO HERNANDO	- Menuiserie - Electricité (1er Cycle)
6	COTONOU (GBEGAMEY)	ECOLE DE FORMATION PROFESSIONNELLE LA VICTOIRE	Mr. DAKPOGAN Marius	Science et Technique Administrative et de Gestion (1er Cycle)

N° D'ORDRE	CIRC.URBAINES S/PREFECTURES (COMMUNE)	NOM DES ETABLISSEMENTS	NOM DU FONDATEUR	FILIERES OUVERTES (CYCLE)
7		COLLEGE D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE DE L'ESPOIR	Mr. DAKPOGAN Marius	Science et Technique Administrative et de Gestion (2ème Cycle)
8	COTONOU (GBENONKPO)	COLLEGE TECHNIQUE CYRUS	Mr. SABADAGBO Kokou Nazaire	Science et Technique Administrative et de Gestion (2ème Cycle)
9	COTONOU (SAINT- MICHEL)	COLLEGE DE L'AMITIE	Mr. BOGNINOU Félix	Science et Technique Administrative et de Gestion (2ème Cycle)
10	COTONOU (SAINTE RITA)	CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE SAINT SIMON	Mr. EDOH Marius	Science et Technique Administrative et de Gestion (2ème Cycle)
11	OUIDAH (OUIDAH-2)	CENTRE DE FORMATION TECHNIQUE Mgr. STEINMETZ (CFTS)	Mgr. Isidore de SOUZA	 Mécanique Générale Electricité industrielle Construction Métallique Génie Civil (2ème Cycle)

TOTAL : Onze (11)

II. - DEPARTEMENT DE L'OUEME

N° D'ORDRE	CIRC.URBAINES S/PREFECTURES (COMMUNE)	NOM DES ETABLISSEMENTS	NOM DU FONDATEUR	FILIERES OUVERTES (CYCLE)
12	PORTO-NOVO (DEGUE-GARE)	CENTRE D'ELECTRONIQUE, D'INFORMATIQUE ET DE TECHNOLOGIE APPLIQUEE (CEITA)	Mr. SOHENTO Jacob	- Electronique - Informatique (1er Cycle)
13	PORTO-NOVO (HOUINME)	CABINET DE RECHERCHE POUR LA PROMOTION DE L'INFORMATIQUE AU BENIN (CRPIB)	Mr. VIGNISSY Daniel Cossi	Science et Technique Administrative et de Gestion (ler ycle)

TOTAL : Deux (02)

TREIZE (13) ETABLISSEMENTS PRIVES D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL SONT AUTORISES A OUVRIR PROVISOIREMENT LEURS PORTES EN REPUBLIQUE DU BENIN POUR COMPTER DE L'ANNEE SCOLAIRE 1994-1995.

CHAPITRE 2 : DE L'EXTENSION DES ETABLISSEMENTS PRIVES D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL

ARTICLE 2. - Des extensions sont autorisées dans les établissements privés d'enseignement secondaire technique et professionnel suivants pour compter de l'annéé scolaire 1994-1995.

A/- AU 1ER CYCLE

I.- DEPARTEMENT DE L'ATLANTIQUE

N° .D'ORDRE	CIRC.URBAINES S/PREFECTURES (COMMUNE)	NOM DES ETABLISSEMENTS	ANNEE DE CREATION	CLASSES AUTORISEES
1-2	COTONOU (AYELAWADJE)	COLLEGE D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL "LA LOI DES LOIS"	1994-95	2ème et 3ème années
3-4	COTONOU (MISSESSIN)	COLLEGE TECHNIQUE DU 28 FEVRIER	1994-95	2ème et 3ème années
5-6	COTONOU (DANTOKPA)	COLLEGE LA LUMIERE	1994-95	2ème et 3ème années
7 - 8	COTONOU (AIDJEDO)	INTERCOM - CENTRE D'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL	1991-92	2ème et 3ème années
9-10	COTONOU (KOUHOUNOU)	COLLEGE POLYTECHNIQUE MIXTE D'AGRICULTURE D'ELEVAGE ET INDUSTRIEL (CP/MAIEC)	1991-92	2ème et 3ème années
11-12	COTONOU (GBEGAMEY)	ECOLE DE FORMATION PROFESSIONNELLE LA VICTOIRE	1994-95	2ème et 3ème années
13-14	COTONOU (SAINT- MICHEL)	COLLEGE D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION PROFESSIONNELLE ET INDUSTRIELLE CEFOPI	1994-95	2ème et 3ème années
15-16	COTONOU (ZOGBO)	ECOLE PROFESSIONNELLE "SALESIENNE" SAINT JEAN BOSCO	1994-95	2ème et 3ème années
17-18	COTONOU (SAINT- MICHEL)	COLLEGE DE L'AMITIE	1993-94	2ème et 3ème années
19-20	COTONOU (SIKECODJI)	COLLEGE POLYTECHNIQUE "GALAXY"	1993-94	2ème et 3ème années
2 -22	OUIDAH (OUIDAH-2)	CENTRE DE FORMATION TECHNIQUE Mgr. STEINMETZ	1991-92	2ème et 3ème années

TOTAL : Vingt-Deux (22)

II. - DEPARTEMENT DE L'OUEME

N° D'ORDRE	CIRC.URBAINES S/PREFECTURES (COMMUNE)	NOM DES ETABLISSEMENTS	ANNEE DE CREATION	CLASSES AUTORISEES
23-24	PORTO-NOVO (HOUINME)	CABINET DE RECHERCHE POUR LA PROMOTION DE L'INFORMATIQUE AU BENIN (CRPIB)	1994-95	2ème et 3ème années
25-26	PORTO-NOVO (DEGUE-GARE)	CENTRE D'ELECTRONIQUE, D'INFORMATIQUE ET DE TECHNOLOGIE APPLIQUE (CEITA)	1994-95	2ème et 3ème années

TOTAL : Quatre (04)

VINGT-SIX (26) EXTENSIONS DE GROUPES PEDAGOGIQUES SONT AUTORISEES AU 1ER CYCLE DES ETABLISSEMENTS PRIVES DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL POUR COMPTER DE L'ANNEE SCOLAIRE 1994-1995.

B/. AU 2EME CYCLE

DEPARTEMENT DE L'ATLANTIQUE

N° d'ordre	CIRC.URBAINES S/PREFECTURES (COMMUNE)	NOM DES ETABLISSEMENTS	ANNEE DE CREATION	CLASSES AUTORISEES
1-2	COTONOU (AYELAWADJE)	COLLEGE D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL "LA LOI DES LOIS"	1994-95	lère G et Terminale G
3-4	COTONOU (MISSESSIN)	COLLEGE TECHNIQUE DU 28 FEVRIER	1994-95	lère G et Terminale G
5-6	COTONOU (DANTOKPA)	COLLEGE LA LUMIERE	1994-95	lère G et Terminale G
7	COTONOU (GBEGAMEY)	COLLEGE D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE DE L'ESPOIR	1994-95	lère G
8-9	C <mark>OTONOU</mark> (SAINTE RITA)	CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE SAINT SIMON	1994-95	lère G et Terminale G
10-11	COTONOU (SAINT MICHEL)	COLLE E DE L'AMITIE	1993-94	lère G et Terminale G
12-13	COTONOU (SIKECODJI)	COLLEGE POLYTECHNIQUE "GALAXY"	1993-94	lère et Terminale

N° d'ordre	CIRC.URBAINES S/PREFECTURES (COMMUNE)	NOM DES ETABLISSEMENTS	ANNEE DE CREATION	CLASSES AUTORISEES
14-15	OUIDAH (OUIDAH-2)	CENTRE DE FORMATION TECHNIQUE Mgr. STEINMETZ	1991-92	lère et Terminale

TOTAL : Quinze (15)

QUINZE (15) EXTENSIONS DE GROUPES PEDAGOGIQUES SONT AUTORISEES AU 2EME CYCLE DES ETABLISSEMENTS PRIVES D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL POUR COMPTER DE L'ANNEE SCOLAIRE 1994-1995.

CHAPITRE 3: DU CHANGEMENT DE DENOMINATION D'ETABLISSEMENTS PRIVES D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL

<u>ARTICLE 3</u>.- Est prononcé le changement de dénomination des Etablissements privés d'Enseignement Secondaire Technique et Professionnel suivants pour compter de l'année scolaire 1994-1995.

DEPARTEMENT DE L'ATLANTIQUE

N° D'ORDRE	CIRC.URBAINES S/PREFECTURES (COMMUNE)	ANCIENNE DENOMINATION	NOUVELLE DENOMINATION	NOMBRE DE CLASSES
1	COTONOU (SAINTE RITA)	CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE SAINT SIMON	ECOLE DES ARTS ET METIERS SAINT SIMON	3

TOTAL : Un (01)

UN (01) CHANGEMENT DE DENOMINATION D'ETABLISSEMENT PRIVE D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL EST AUTORISE POUR COMPTER DE L'ANNEE SCOLAIRE 1994-1995.

CHAPITRE 4 : DISPOSITIONS PRATIQUES

ARTICLE 4.- Les examens nationaux n'auront lieu que dans les filières disposant de programmes officiels.

ARTICLE 5.- Le Directeur de l'Analyse, de la Prévision et de la Synthèse, la Directrice des Enseignements Technique et Professionnel et les Directeurs Départementaux de l'Education sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent Arrêté qui sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Bénin.-

COTONOU, le 02 SEPTEMBRE 1997

LE MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Jiroho Léonard PADONOU. -

AMPLIATIONS

Origi nal01
P.R04
A.N02
C.C02
C.S02
PMCAGRI01
M.E.N.R.S10
AUTRES MINISTERES16
D.A.P.S10
D.E.T.P06
AUTRES STRUCT./MENRS21
D.D.E12
CIRC. SCOLAIRES14
PREFECTURES06
CIRC. URB/S.PREF10
ANSDEP01
ETS TECH. PRIVES54
J.O01
ARCH. NAT